

Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : 40 % de recrutements externes en plus en 2015

■ À la session 2015, un peu plus de 12 000 postes ont été ouverts aux concours enseignants du premier degré public (97,3 % aux concours externes, 2,7 % aux concours internes) pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. Aux concours externes, le nombre d'admis a fortement augmenté, de 40 % entre les sessions 2014 et 2015 renouvelées, au même rythme que les postes ouverts. Ces postes sont pourvus dorénavant dans presque toutes les académies, à l'exception de Créteil : plus de 300 postes y sont restés vacants. Mais l'organisation d'un concours supplémentaire a permis de largement compenser ce déficit : les 500 postes offerts y ont été pourvus.

Les étudiants issus des ESPÉ constituent le vivier principal des recrutements externes : la plupart d'entre eux sont titulaires d'un master MEEF, contrairement au second degré.

Ils ont en moyenne 25,7 ans, pour 28,2 ans tous lauréats confondus. Les recrutements externes restent très largement féminisés (86 %).

Catherine Valette, DEPP-A2

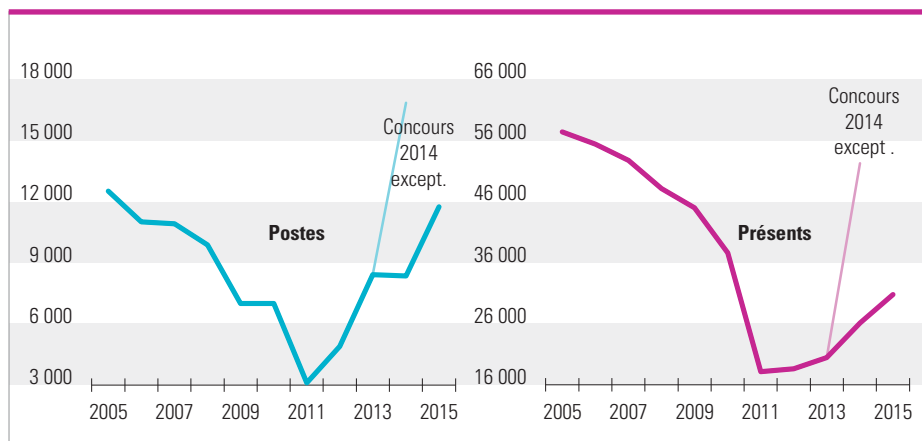
■ 12 067 postes étaient ouverts au recrutement de professeurs des écoles en 2015 avec la répartition suivante : 11 132 postes au concours externe, 159 au concours externe spécial, 447 au troisième concours, 137 au premier concours interne, 185 au second concours interne et 7 au second concours interne spécial. Ces ouvertures représentent une progression de 40 % par rapport aux 8 632 postes offerts aux recrutements de la session

2014, si l'on ne tient pas compte des 8 500 postes supplémentaires ouverts exceptionnellement en 2014¹.

Les lauréats de la session 2015 ont été nommés stagiaires à la rentrée scolaire de septembre 2015.

1. Dans la suite du texte, les comparaisons avec 2014 excluront ces postes supplémentaires, ouverts à titre exceptionnel.

1 – Évolution du nombre de postes et de présents aux concours externes du premier degré dans l'enseignement public



Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, système de gestion Ocean.

Directrice de la publication :

Fabienne Rosenwald

Secrétaire de rédaction :

Marc Saillard

Maquettiste :

Frédéric Voiret

Impression :

DEPP/DVE

e-ISSN 2431-7632

Département de la valorisation

et de l'édition

61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15

Forte hausse du nombre de postes aux concours externes pour faire face aux besoins d'enseignants

Pour la quatrième année consécutive, l'offre de postes aux concours externes augmente sensiblement (+ 41 %) entre les sessions 2014 et 2015, soit près de 3 400 postes supplémentaires. Le niveau de postes ouverts en 2015 est quatre fois plus élevé qu'en 2011, le plus bas niveau de cette décennie (FIGURE 1).

Un regain d'intérêt confirmé pour le premier degré : 18 % de présents en plus aux concours externes

En 2015, 30 735 présents ont été enregistrés aux différents concours externes pour 26 100 en 2014, soit + 18 % et près de deux fois plus qu'en 2011. Ces chiffres traduisent une attractivité du métier d'enseignant dans le premier degré public. Au cours de ces dernières années, le nombre de candidats augmente toutefois moins vite que le nombre de postes. Ainsi, le nombre de présents pour un poste passe de 3,1 en 2014 à 2,6 en 2015. Ce ratio oscillait autour de 5 jusqu'en 2011. Ces candidatures présentes résultent d'une propension un peu supérieure des inscrits à se présenter en 2015 qu'en 2014 : 47 % des candidats inscrits aux concours externes se présentent aux épreuves écrites en 2015 contre 41 % en 2014 (FIGURE 2). Ensuite, 60 % des candidats présents à la première épreuve sont déclarés admissibles au lieu de 52 % en 2014. À l'issue de la phase d'admission, 63 % des candidats admissibles sont lauréats d'un

concours externe (61 % en 2014), portant à 11 607 le nombre d'admis. C'est 3 321 de plus qu'à la session 2014, soit une augmentation de 40 %, comparable à celle des postes. Pour la deuxième année consécutive, la quasi-totalité des postes a été pourvue aux concours externes.

Trois présents sur dix aux concours externes retentaient leur chance pour la deuxième année consécutive

Comme aux sessions précédentes, le nombre de candidats en 2015 est alimenté en partie par les « redoublants ». Parmi les 30 735 présents aux concours externes à la session 2015, 30 % d'entre eux étaient déjà présents à la session 2014 ; en comparaison, 35 % des présents à la session 2013 l'étaient déjà à la session 2012. Le caractère singulier des concours externes 2014 ne permet pas un réel rapprochement car des candidats se sont présentés aux deux sessions organisées au titre de l'année 2014 pour augmenter leurs chances de réussite. Par ailleurs, 5 % des présents en 2015 retentaient leur chance pour la troisième année consécutive (12 % en 2013). Contrairement au second degré, les multicandidatures sont très marginales dans le premier degré (moins de 0,5 %).

Une progression très nette de l'offre de postes pour des académies parmi les moins attractives...

C'est l'académie de Créteil qui propose le plus de postes aux concours externes à la session 2015 (FIGURE 3). Elle se caractérise encore, avec l'académie de Versailles,

par des taux d'attractivité faibles, qui ne dépassent pas 1,6 candidat pour un poste. Les besoins de recrutements sont proportionnellement élevés dans les deux académies : les ouvertures de postes y représentent 6 et 5 % des effectifs d'enseignants en activité dans le premier degré, alors que la moyenne s'établit à 3,6 %.

Alors que les postes offerts aux différents concours externes sont pourvus dans presque toutes les académies, plus de 300 postes sont restés vacants dans l'académie de Créteil : 20 % des postes n'ont pas trouvé preneur au lieu de 6 % en 2014. Cependant, le différentiel de postes restés vacants dans cette académie a été compensé grâce à l'organisation d'un concours supplémentaire.

... renforcée par l'ouverture du concours exceptionnel de Créteil

En 2015, l'académie de Créteil a mis en place un concours supplémentaire ouvert aux étudiants pour pallier le manque de professeurs des écoles en Seine-Saint-Denis. Les conditions d'inscription et la nature des épreuves sont identiques à celles du concours externe classique de la session 2015. Les 500 postes offerts au concours supplémentaire pour l'académie de Créteil ont suscité 11 603 inscriptions, originaires de toute la France. 5 027 se sont présentées à l'admissibilité, soit un taux de candidature de 10,1, très supérieur au concours externe classique (1,2) pour cette académie. Tous les postes ont été pourvus.

Les candidats pouvaient par ailleurs avoir passé un autre concours. Ainsi, 10 % des présents au concours externe classique, toutes académies confondues, ont choisi de se présenter au concours exception-

2 – Concours de recrutement de professeurs des écoles : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis, session 2015

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Présents/poste	Admissibles	Admis	Taux de réussite	Taux de couverture
Concours externe	11 132	58 284	28 070	2,5	17 398	11 051	39,4	99,3
Concours externe spécial langues régionales	159	432	242	1,5	139	110	45,5	69,2
Troisième concours	447	7 347	2 423	5,4	885	446	18,4	99,8
Total concours externes	11 738	66 063	30 735	2,6	18 422	11 607	37,8	98,9
Premier concours interne	137	333	147	1,1	110	88	59,9	64,2
Second concours interne	185	1 821	571	3,1	278	156	27,3	84,3
Second concours interne spécial langues régionales	7	50	10	1,4	4	3	30,0	42,9
Total concours internes	329	2 204	728	2,2	392	247	33,9	75,1
Total	12 067	68 267	31 463	2,6	18 814	11 854	37,7	98,2

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP / Système de gestion Ocean.

nel de Créteil : 10 % d'entre eux ont été reçus. Au total, 55 % des présents au concours exceptionnel de Créteil s'étaient également présentés au concours externe classique.

Les taux de réussite sont plus élevés dans les académies de Créteil et de Versailles

À la différence de leurs collègues du secondaire, qui passent un concours national et peuvent être affectés partout en France, les enseignants du primaire passent des concours académiques et postulent dans un département. Or, les territoires sont très inégalement attractifs. Le choix de l'académie au moment de l'inscription peut être motivé par un indicateur symbolique, le taux de réussite.

En 2015, le taux de réussite moyen aux concours externes du public atteint 37,8 %, soit une hausse de six points par rapport à 2014 (31,7 %) (FIGURE 3). Certaines académies affichent un taux de réussite nettement supérieur. Dans les académies de Créteil ou de Versailles, les candidats présents à un concours externe en 2015 avaient six chances sur dix d'être reçus. À l'inverse, il est plus difficile d'être admis à Rennes ou à Toulouse où les taux de réussite sont inférieurs à 22 %. Par ailleurs, les seuils d'admission au concours externe public varient de 7,2 en Guyane à 14,0 en Corse (FIGURE 4). Le dernier candidat admis en liste principale a obtenu la note moyenne de 8/20 dans l'académie de Créteil, de 9,3/20 dans celle de Versailles, contre 13,5/20 dans celle de Rennes.

3 – Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie, session 2015 (concours externe, externe spécial et troisième concours confondus)

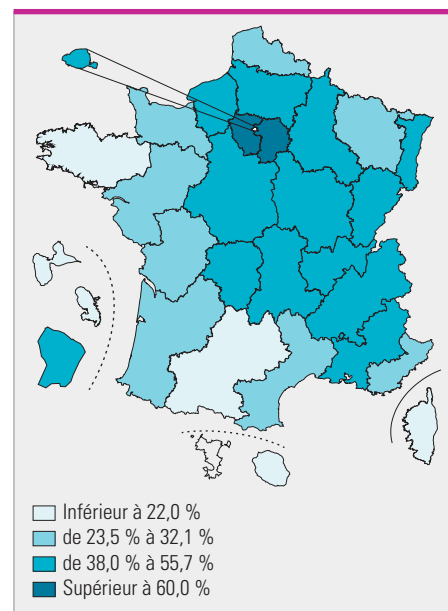
Académies	Postes	Présents	Présents/poste	Admis	Taux de réussite	Taux de couverture	Nombre de postes/ effectifs en activité en 2014-2015 (%)
Aix-Marseille *	550	1 515	2,8	660	43,6	120,0	3,8
Amiens	350	765	2,2	350	45,8	100,0	3,3
Besançon	265	535	2,0	265	49,5	100,0	4,2
Bordeaux *	438	1 679	3,8	453	27,0	103,4	2,9
Caen	216	669	3,1	215	32,1	99,5	3,2
Clermont-Ferrand	205	539	2,6	205	38,0	100,0	3,3
Corse	35	174	5,0	35	20,1	100,0	2,4
Créteil (1)	1 635	2 142	1,3	1 314	61,3	80,4	6,3
Dijon	270	561	2,1	270	48,1	100,0	3,2
Grenoble *	670	1 560	2,3	671	43,0	100,1	4,0
Guadeloupe *	56	341	6,1	57	16,7	101,8	1,9
Guyane *	123	242	2,0	134	55,4	108,9	4,7
La Réunion	154	1 121	7,3	154	13,7	100,0	2,4
Lille	600	1 990	3,3	600	30,2	100,0	2,8
Limoges	125	312	2,5	125	40,1	100,0	3,7
Lyon	700	1 746	2,5	700	40,1	100,0	4,5
Martinique	55	275	5,0	55	20,0	100,0	2,2
Montpellier	340	1 417	4,2	340	24,0	100,0	2,6
Nancy-Metz	300	936	3,1	300	32,1	100,0	2,5
Nantes	450	1 601	3,6	450	28,1	100,0	3,2
Nice	247	934	3,8	247	26,4	100,0	2,5
Orléans-Tours *	414	988	2,4	487	49,3	117,6	3,2
Paris	332	781	2,4	332	42,5	100,0	4,2
Poitiers	174	741	4,3	174	23,5	100,0	2,1
Reims	275	494	1,8	275	55,7	100,0	3,8
Rennes *	238	1 170	4,9	239	20,4	100,4	2,1
Rouen	370	810	2,2	370	45,7	100,0	3,8
Strasbourg	347	827	2,4	329	39,8	94,8	3,7
Toulouse	314	1 419	4,5	311	21,9	99,0	2,3
Versailles	1 490	2 451	1,6	1 490	60,8	100,0	4,8
France métropolitaine + DOM	11 738	30 735	2,6	11 607	37,8	98,9	3,6

(1) Les données relatives au concours externe exceptionnel de Créteil ne sont pas prises en compte.

* Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes, à des dotations supplémentaires, ou affectation de tout ou partie de la liste complémentaire dans la liste principale.

Source : MENESR-DEPP / Système de gestion Ocean. Effectifs en activité dans le premier degré décomptés par le fichier de paye, janvier 2015.

4 – Concours externe de professeurs des écoles : les taux de réussite selon l'académie en 2015



Source : MENESR-DEPP / Système de gestion Ocean.

Trois lauréats sur cinq des concours externes sont des étudiants issus des ESPÉ

Les étudiants demeurent le premier vivier de recrutements externes d'enseignants du premier degré public : 61,1 % en 2015, principalement issus des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ) (FIGURE 5). Réciproquement, 49 % des étudiants en ESPÉ présents ont été admis aux concours externes, quand le taux de réussite des étudiants hors ESPÉ descend à 29 %.

Depuis 2014, les concours externes de professeurs des écoles s'inscrivent dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants, désormais recrutés au niveau master 1 (M1). Ces concours se situent en milieu de formation (en fin de M1) et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2 (M2). Ainsi, parmi les lauréats d'un concours externe 2015, sept étudiants sur dix issus des ESPÉ ont déclaré posséder un M1 (17 %) ou être inscrits en M1 (53 %). Près de quatre sur dix sont titulaires d'un M2 ou engagés dans la finalisation du diplôme : pour la majorité d'entre eux (73 %), il s'agit d'un M2 Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), contre 20 % dans le second degré. La plupart des

étudiants hors ESPÉ attend la finalisation du diplôme pour passer un concours externe. 32 % d'entre eux possèdent un M1 ou sont inscrits en M1, et 60 % déclarent être titulaires d'un M2 ou engagés dans la finalisation du diplôme ; pour 44 % d'entre eux, il s'agit d'un master MEEF (à peine 5 % dans le second degré).

Les candidats en activité dans les secteurs privé ou public représentent 14,9 % des recrutements externes (13,6 % en 2014).

Les demandeurs d'emploi constituent toujours un renfort important (10,5 %), une représentation comparable à celle de la session précédente.

L'âge des admis aux concours externes est lié à leur parcours antérieur (FIGURE 5). Les étudiants sont en moyenne plus jeunes : 25,7 ans pour les étudiants issus des ESPÉ. Les lauréats en activité dans les secteurs privé ou public ont près de neuf ans de plus, les demandeurs d'emploi près de

sept ans. Globalement, l'âge moyen passe de 27,5 ans en 2014 à 28,2 ans en 2015. Les femmes représentent 86 % des admis. Depuis 2004, le taux a fluctué entre 83 % et 87 %. Les nouvelles recrues de la session 2015 continuent donc de renforcer la féminisation de la population enseignante du premier degré public, qui s'établit à 82,6 % en janvier 2015.

Un peu plus de 300 postes ouverts aux concours internes

Au premier concours interne, le nombre de postes reste proche (5 postes supplémentaires) de celui de 2014, mais la baisse tendancielle des dix dernières années reflète celle du vivier des instituteurs : ils étaient 83 000 titulaires en 2004 contre 5 589 en 2015.

Aux seconds concours internes, l'offre de postes augmente de nouveau en 2015 (+ 21,5 %). Le nombre de candidats présents progresse dans la même proportion (+ 21,0 %).

Aucun de ces deux types de concours ne fait le plein ; globalement, 75 % des postes ouverts ont été pourvus.

Par ailleurs, l'année 2015 a vu se dérouler la troisième session de l'examen professionnalisé réservé de professeurs des écoles institué par la loi Sauvadet. 14 candidats ont été admis pour 40 postes proposés (respectivement 15 et 39 en 2014). ■

en savoir plus

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

5 – Origine des lauréats des concours externes de professeurs des écoles, session 2015

Origine des candidats	Admis	%	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Étudiants en ESPÉ	6 789	58,5	49,0	86,5	25,7
Étudiants hors ESPÉ	303	2,6	29,1	86,8	27,3
Secteur privé, fonctionnaires	1 727	14,9	28,7	84,0	34,5
Demandeurs d'emploi	1 217	10,5	27,6	85,5	32,5
Personnels d'éducation et de surveillance	792	6,8	25,8	84,8	28,7
Enseignants	779	6,7	33,1	88,1	28,8
Total	11 607	100,0	37,8	86,0	28,2

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP / Système de gestion Ocean.

RÉGLEMENTATION

Les concours externes et internes 2015 de recrutement des professeurs des écoles constituent la deuxième session d'épreuves « renouvelées » dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 19 avril 2013. Le premier concours interne n'est pas concerné par la rénovation.

Depuis la session 2014, les concours de recrutement des professeurs des écoles s'inscrivent dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants désormais recrutés au niveau master 1. Ces concours se situent en milieu de formation (année de master 1) et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2. Ils s'adressent aux étudiants inscrits en master 1 mais les

étudiants inscrits ou diplômés en master 2 peuvent également s'y présenter, de même que les titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. À titre transitoire et jusqu'à la session 2015 incluse, les conditions de titre ou de diplôme des candidats aux concours internes recrutés avant le 30 juillet 2009 restent celles en vigueur à la session 2009. Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de services publics (ancienneté notamment) en qualité d'agent public.

Les concours sont ouverts sans condition de diplôme aux mères ou pères d'au moins trois enfants, aux sportifs de haut niveau, ou aux candidats du troisième concours.

SOURCE, CHAMP, DÉFINITIONS

Source, champ

Les résultats aux différents concours de recrutement d'enseignants du premier degré proviennent de la collecte d'information effectuée à partir d'extractions du système de gestion Ocean. Le champ géographique recouvre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (DOM).

Définitions

Le recrutement de professeurs des écoles est académique : les lauréats sont nommés professeurs stagiaires et sont affectés dans un département de l'académie dans laquelle

ils ont été recrutés. Le choix du département est effectué en fonction des vœux des intéressés et dans l'ordre de leur classement aux concours externe ou interne. Le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) les affecte dans une école du département. Plusieurs concours permettent de devenir professeur des écoles selon la situation du candidat. Outre le **concours externe** et le **concours externe spécial langues régionales** (qui comprend une épreuve de langues régionales), fait également partie de la voie externe le **troisième concours**, ouvert aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. La voie interne est accessible aux candidats remplissant les conditions de services publics : le **premier concours interne** est ouvert aux

instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours, les **seconds concours interne et interne spécial langues régionales** concernent les candidats justifiant de trois années d'ancienneté de services publics (agent titulaire ou non titulaire d'une des trois fonctions publiques, élèves-professeurs du cycle préparatoire au second concours interne).

Présents. Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier RAEP. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis. Candidats admis sur liste principale.

Taux de réussite. Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Taux de couverture. Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.